

QUELQUES THEMES D'INTERVENTION SUR SITE

Prévenir la violence, réguler les conflits

...dans les établissements scolaires, sociaux et lieux d'animation

>> auprès des enfants et des jeunes

Favoriser la mise en place d'actions et de processus de régulation des conflits

(médiation, médiation entre élèves, coopération,...) ;

S'affirmer sans violence (programmes éducatifs) ;

Accompagner les instances participatives de délégué et représentant de groupe.

>> auprès des adultes

Acquérir des outils de prévention de la violence ;

Faire face à des incivilités, disputes, chahuts et conflits ;

Faciliter la communication au sein des équipes.

...dans la famille

Accompagner les assistantes maternelles et les familles d'accueil ;

Favoriser une parentalité sans violence ;

Améliorer le dialogue entre générations.

...dans l'entreprise

Faciliter la fonction d'accueil du public ;

Former à la négociation ;

Réguler les conflits au sein des équipes de travail ;

Assurer la fonction de conciliateur dans un conflit au sein de l'organisation.

...dans les associations, les syndicats

Favoriser la communication, la coopération au sein d'une équipe, avec les adhérents, avec les usagers ;
Organiser une action non-violente efficace.

...dans les clubs sportifs

Prévenir la violence dans le sport : du côté du joueur, de l'équipe, du club et des supporters ;
Réguler l'agressivité et favoriser des attitudes de respect.

Ces thèmes donnent une idée de l'offre qui peut vous être proposée. Grâce à un **réseau régional d'intervenants** nous effectuerons une proposition en fonction de votre besoin spécifique.

Les interventions peuvent prendre la forme de :

- **formations,**
- **animations,**
- **conférences-débat,**
- **ateliers,**
- **spectacles,**
- **médiations,**
- ...

Le **tarif** est adapté en fonction de la structure et du type de financement ; un devis puis une convention devront être établis avant toute action ; le Centre de ressources étant enregistré comme organisme de formation auprès de la DRTEFP de Midi-Pyrénées, les formations peuvent être prises en charge dans le cadre de la "formation professionnelle continue" (plan de formation, D.I.F...)

Contact : pour une meilleure prise en charge de votre demande, nous vous proposons de nous faire parvenir, si possible par mail, une **fiche de renseignement**. Si besoin nous vous contacterons pour recueillir de plus amples renseignements, puis nous vous ferons parvenir une proposition adaptée.